



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-422

Déposé le : 01.09.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Environnement : pour que les bonnes intentions soient suivies de mesures concrètes

Texte déposé

Le canton de Vaud a pu, ces dernières années, augmenter les moyens alloués dans différents domaines, grâce à une situation financière favorable. Des montants importants ont également été prévus pour la protection de la nature, pour les énergies renouvelables et pour l'efficacité énergétique. Toutefois, force est de constater que l'utilisation effective de ces budgets reste largement en dessous des intentions exprimées, privant ainsi l'environnement de réalisations ou de protection nécessaires.

Les Verts ont déjà eu l'occasion d'exprimer leurs craintes à ce sujet lors du débat sur le budget 2015. En analysant les derniers comptes, ils constatent que les bonnes intentions ne sont pas toujours suivies d'une réalisation concrète. Il existe ainsi un décalage important entre les montants prévus au budget et les sommes réellement dépensées pour soutenir différentes mesures environnementales, ou les subventions aux énergies renouvelables. Les investissements prévus marquent également des retards importants comme le détaille le rapport de la commission des finances.

Les Verts interpellent donc le Conseil d'Etat :

1. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il les décalages constatés ?
2. L'Etat dispose-t-il de forces de travail en suffisance pour mener à bien les projets envisagés dans le budget ?
3. Existe-t-il une résistance politique à l'accomplissement de cette stratégie environnementale validée par le Grand Conseil ?

4. Quelles sont les pistes que le Conseil d'Etat entend suivre pour passer des intentions aux actes en matière d'environnement ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

PILLONEL Cédric

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :